



Indemnités suite à incendie

Par **rodrik**, le **17/01/2009** à **22:25**

bonjour, suite à un incendie survenu pendant séparation (concubinage), une indemnité doit être attribuée. Problème, bien que le contrat soit établi aux deux noms, la signature apparaissant sur le contrat est le mien. Mon ex compagne s'étant refusé à l'établissement commun d'une liste d'objet sinistré et a fait intervenir un expert extérieur dans le but de récupérer selon elle la totalité de l'indemnité. Quelqu'un a t-il connaissance d'une telle procédure? Quels sont mes droits?